



**Communiqué de presse
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**La Ville de Prévost, Tricentris et le Club du Parc de la Coulée
protègent 110 900 m² du Parc de la Coulée**

Prévost, le 16 février 2026 – En décembre dernier, la Ville de Prévost a conclu l'acquisition d'une portion de terrain situé à l'intérieur du Parc de la Coulée grâce à une importante contribution de Tricentris et le soutien financier du Club du Parc de la Coulée. Cette démarche s'inscrit dans la vision du *Plan de conservation des milieux naturels* de la Ville et vise à assurer la pérennité et la protection de ce secteur naturel prisé par la population.

En devenant propriétaire de ce secteur, la Ville renforce sa capacité à préserver les milieux naturels, à protéger les sentiers existants et à prévenir tout développement futur incompatible avec la vocation du site.

« Cette acquisition représente un investissement durable pour notre communauté. Elle nous permet de protéger un joyau naturel, de préserver durablement le réseau de sentiers apprécié des citoyens, tout en soutenant l'implication citoyenne qui fait la richesse du Parc de la Coulée. Réalisée sans impact sur le compte de taxes des contribuables, cette démarche démontre qu'il est possible de concilier protection du territoire, accessibilité publique et saine gestion financière », souligne Paul Germain, maire de la Ville de Prévost.

« Nous croyons que les communautés qui peuvent profiter pleinement de la nature dans leur milieu de vie sont plus enclines à la protéger et à reconnaître le rôle essentiel qu'elle joue pour la santé des citoyens et de notre planète. À travers notre programme *S'investir pour des communautés durables*, notre coopérative est heureuse de soutenir le travail des bénévoles et de la Ville de Prévost dans la préservation de ce milieu naturel », a déclaré Dany Dumont, directeur général de Tricentris, la coop.

« Après plus de quinze années de travail bénévole de la part de membres de notre Club, cette première acquisition représente une étape importante dans nos démarches visant la pérennisation de la plus grande superficie possible de l'actuel Parc de la Coulée. Nous espérons qu'elle sera suivie par plusieurs autres », a déclaré Yves Lanoix, président du conseil d'administration du Club du Parc de la Coulée.

Dans le quotidien des usagers, cette acquisition permet notamment d'assurer la continuité des parcours de randonnée, qui traversaient auparavant un terrain privé, et de garantir leur maintien à perpétuité.



L'acquisition a été autorisée par une résolution totalisant un investissement de près de 400 000 \$, financé par une contribution de 260 000 \$ du programme *S'investir pour des communautés durables* de Tricentris, une contribution du Parc de la Coulée de 80 000 \$ et un montant de 60 000 \$ provenant du Fonds parcs et terrains de jeu de la Ville de Prévost.

La gestion, l'entretien et la préservation des sentiers continueront d'être assurés bénévolement par le Club du Parc de la Coulée, en collaboration avec la Ville de Prévost. L'enregistrement notarié d'une servitude de conservation perpétuelle officialisera la confirmation de cette vocation. Un protocole de partenariat entre la Ville et le Club sera maintenu afin d'assurer la continuité des opérations.

Par cette acquisition, la Ville de Prévost pose un geste fort en faveur de l'environnement et du bien-être collectif. Elle confirme sa volonté de préserver ses espaces verts et de valoriser les milieux naturels comme héritage pour les générations futures.

- 30 -

Renseignements :

Ville de Prévost – Service des communications et des affaires publiques
communication@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6242
